



La Hague, le 04 juillet 2017

Annule et remplace l'annexe 1 à la
Note n° 20 du 19 juillet 2016

Note de Réglementation N° 20

ANNEXE 1

A) DATES DE VALIDITE DES PRIX PLAFONDS :

Note applicable à partir du 04 juillet 2017

Nota : Les prix indiqués dans cette annexe (sauf indication forfait) sont des prix plafonds dans la limite desquels la participation du CE est calculée.

B) VACANCES ENFANTS

1) Centre de Vacances :

a) Avec activité neige	55 €/j
b) Autres stages sportifs et culturels avec hébergement	37 €/j
Somme journalière à la charge de la famille :	9 €/j
c) Participation sans hébergement	17 €
Somme journalière à la charge de la famille :	4 €

2) Séjour linguistique et pédagogique : 55 €/j
(linguistique hors période scolaire), (pédagogique en période scolaire).

3) Centre aéré (pendant les vacances scolaires)

a) Prix plafond journée	17 €
b) Mini-camps	37 €/j
c) Devant rester à charge pour a) et b)	4 €/j
d) Prix plafond 1/2 journée	7 €

C) VACANCES EN FAMILLE

1) Séjour en métropole et hors métropole (voyage non compris) :

a) Pension complète	- Adulte :	41 €/j
	- Enfant :	41 €/j
b) Demi-pension	- Adulte :	26 €/j
	- Enfant :	26 €/j

2) Camping, Caravaning, Mobil-Home, Hahibation légère, Gîte, Croisière portuaire, Camping-cars :

- Camping (tente loués sur terrain de camping agréé par le CE) 10 €/j
- Caravane (loués sur terrain de camping agréé CE) 26 €/j
- Mobil-home (loués sur terrain de camping agréé CE) 26 €/j
- Habitation légère (loués sur terrain de camping agréé CE) 26 €/j
- Gîte 26 €/j
- Croisière portuaire 10 €/j
- Camping-cars (Voir NR 37)

3) Séjour DOM-TOM - Etranger :

La base de calcul définie ci-dessous vient s'ajouter au prix plafond du type de séjour et ne pourra pas excéder les frais réellement engagés. 18 €/j

4) Forfait vacances handicapé : 443 €

5) Plafond « forfait traversée Corse » :

La base de calcul définie ci-dessous vient s'ajouter au prix plafond du type de séjour et ne pourra pas excéder les frais réellement engagés.

- Adulte et Enfant (13 ans à 18 ans inclus) 85€
- Enfant (jusqu'à 12 ans inclus) 45 €

6) Forfait traversée véhicule : pour la Corse 80 €

7) Vols secs (avions), bateaux, trains, autocars

Billets A/R obligatoires, 5 nuits minimum sur une période de 8 jours consécutif (à partir du 1er jour de location) pour les 18 ans et plus. 42 €/nuît/pers.

La participation est calculée sur les dépenses réelles et sur présentation des factures ou billets originaux **nominatifs** acquittés avec un **plafond de 278 €**.

8) Participation transport : 0,160 € du kilomètre (voir grille de transport)

D) PARTICIPATION TRANSPORT A L'ETRANGER (voyage non compris)

Du Chef-lieu de département (Saint-Lô) à Chef-lieu de département :

- Angleterre/Irlande : Plafond traversée : 28 €/personne + un forfait véhicule.
- Allemagne : Bas-Rhin (67)
- Autriche/Suisse : Haute-Savoie (74)
- Belgique et au-delà : Nord (59)
- Espagne/Portugal : Pyrénées orientales (66)
- Italie : Hautes-Alpes (05).

La Secrétaire du C.E.
M MAHIEU Fabrice

